

Aux sources du modèle

1844 Un groupe de salariés tisserands de Rochdale, une petite ville anglaise, crée une coopérative de denrées alimentaires et pose les principes qui sont toujours ceux du mouvement coopératif actuel (un homme, une voix, répartition des bénéfices en proportion des achats, etc.).

1855 En France, le terme d'économie sociale apparaît pour la première fois dans les propos de Frédéric Le Play, conseiller d'État, précurseur de la sociologie en France, qui organisa les rencontres de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale.



La Belle-Villaise, coopérative ouvrière de consommation fondée en 1877.

1864 Le délit de coalition, institué par la loi Le Chapelier, est supprimé. Cette loi n'avait pas empêché les ouvriers de créer des sociétés de secours mutuels. Les premières servent aux paiements des enterréments, puis elles constituent des fonds pour financer les jours de grève. Elles

s'étendent ensuite à la protection chômage et à la santé.

1871 Albert de Mun fonde les Cercles catholiques d'ouvriers. Il sera l'inspirateur de la plupart des textes de lois sociales de la III^e République.

1901 La loi instaurant la liberté d'association, proposée par le président du Conseil, Pierre Waldeck-Rousseau, déjà père des textes créant les syndicats (1884) et la mutualité (1898), est votée le 1^{er} juillet. Elle limite les interventions des congrégations religieuses en politique et offre aux mouvements de salariés une liberté d'organisation totale.

son association a distribué 13 000 prêts. Et, conséquence de la frilosité des banques, elle devrait financer au moins 20 000 projets cette année. Sabine Frits Arcaya, une psychomotricienne, a pu ouvrir son cabinet au plus fort de la crise financière grâce à l'appui financier de « la banque des pauvres ». D'autres formes de soutien financier sont pratiquées par les entreprises. Romain Din, un entrepreneur de 25 ans, s'est ainsi tourné vers le brasseur Heineken pour ouvrir son restaurant italien en plein cœur de Paris, alors que les banques refusaient de lui prêter le moindre centime en dépit de solides garanties.

Condition clef du développement de l'investissement solidaire, l'épargne éthique a le vent en poupe.

C LE NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE n'a d'autant plus d'avenir qu'il ne repose pas seulement sur la compassion, mais se révèle aussi créateur de richesses », note Frédéric Bedin, président de CroissancePlus. Via son association Les Invités au festin, Marie-Noëlle Besançon a impulsé un changement à l'égard des personnes en souffrance psychique. Découverte par Ashoka en 2006 et lauréate de la fondation du Crédit coopératif en 2007, elle illustre parfaitement cette dynamique. Dans cette expérience innovante, l'association trace le chemin entre la psychiatrie, le social et la société, quement et la communauté des citoyens. Bilan après dix-huit ans d'existence : plus de 2 000 journées d'hôpital évitées, soit une économie de 75 000 euros chaque année pour la collectivité. Une deuxième maison d'accueil a ouvert ses portes en janvier 2009 et le concept essaimé dans le monde à travers le réseau IAF. Trois lettres qui signifient Invités au festin, bien sûr, mais aussi... ingénieries de projets, accompagnement et formation des salariés et des bénévoles. « Un projet parmi tant d'autres que nous avons impulsés », raconte Hugues Sibille, directeur général délégué du Crédit coopératif.

« L'efficacité économique des activités d'intérêt général est reconnue », certifie René Didi, directeur du développement à la Fédération nationale des caisses d'épargne. Une étude révèle ainsi que chaque euro investi dans la Obra Social, une œuvre qui chapeaute toutes les activités d'intérêt général en Espagne, crée 1,80 euro de richesse. Jean-Michel Ricard, à la tête du Groupe Siel bleu, fait partie de ces entrepreneurs sociaux créateurs de valeur. Après la mise en place d'activités physiques et sportives adaptées aux seniors, permettant de les resocialiser et retarder l'entrée en situation de dépendance, ce sportif a élargi son offre à de nouveaux publics, notamment les han-

« Les entreprises sociales peuvent garantir une croissance plus pérenne »



L'association d'aide aux seniors Siel bleu, soutenue par Ashoka, est au cœur d'un groupe de 250 salariés.



Arnaud Mourat, directeur général France d'Ashoka, le premier réseau mondial d'entrepreneurs sociaux

Economie sociale peut-ils rimer avec croissance ?

★ Sans aucun doute. En France et partout dans le monde, le secteur gagne en reconnaissance. Car il se professionnalise en adoptant les pratiques du monde des affaires pour mieux répondre aux enjeux sociaux : montée

de la pauvreté, des discriminations, du chômage. On peut parler désormais d'« entreprises sociales », comme dans les pays anglo-saxons. Ni 100 % capitalistes ni 100 % sociales, elles peuvent réussir là où l'économie capitaliste a échoué parce qu'elle a mis la

création de richesse au service de quelques-uns seulement. Surtout, ces entreprises peuvent garantir une croissance plus pérenne, car entreprendre aujourd'hui, c'est savoir conjuguer l'impact social et la compétence économique. **Pourtant, la France a encore une culture très collective de l'économie sociale...**

★ Effectivement, et c'est historiquement, plus que dans les pays anglo-saxons, où la mise en avant d'une personnalité crée la dynamique, à l'instar de Fabio Rossa, qui a mis au point un système peu coûteux de distribution d'électricité au Brésil, ou de Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix et père de la « banque des pauvres ». La révolution du secteur est en marche, mais elle est lente. Pourtant, les enjeux sont de taille.

Aviez-vous des pistes pour faire avancer le processus ?

★ Il faut d'abord accélérer les concentrations. Pour que le secteur prenne du poids, les associations doivent se regrouper, comme certaines

l'ont fait avec le groupe SOS, qui rassemble une centaine d'établissements travaillant dans les champs du médico-social, de l'insertion et de l'éducation, soit 2 500 salariés. C'est le seul moyen d'être performant, grâce à la mutualisation des coûts. Il faut ensuite apprendre aux associations à devenir autonomes et à développer des modèles pérennes et innovants. Enfin, il faut qu'elles puissent se confronter au privé. Pour cela, il serait judicieux de mettre au point des outils d'évaluation de leur efficacité. Nous y travaillons. **Finalement, qu'est-ce que l'économie solidaire ?**

★ L'économie solidaire, c'est oui au marché, avec un partage plus équitable des richesses, avec une vision beaucoup moins à court terme, au service de l'homme et non du capital. D'où une croissance plus solide, plus maîtrisée et mieux partagée. Un modèle dont ferait bien de s'inspirer les politiques. **Propos recueillis par D.L.**

dicapés et les salariés des entreprises. Structuré en cinq pôles, le groupe intervient désormais dans 1 600 établissements chaque semaine et compte 250 salariés répartis sur toute la France. Son modèle économique ? Une structure commerciale dont les dividendes sont directement injectés dans l'association.

SOUVENT, l'entrepreneuriat solidaire naît du cercle vertueux d'une épargne elle aussi solidaire, un compromis entre épargne et don, puisque l'épargnant renonce à une partie de son espoir de gain au profit d'une entreprise solidaire ou d'une ONG », souligne François de Witt,

président de Finansol, une association qui fédère les organisations de finance solidaire en France. Une preuve que placement peut rimer avec croissance. En 2007, la totalité des investissements solidaires a atteint 366 millions d'euros, soit 86 millions d'euros de plus qu'en 2006, dans quatre secteurs d'activité principaux : l'emploi, le social et le logement, l'environnement et la solidarité internationale. Quant aux produits de placements éthiques et solidaires, ils poussent comme des champignons. La Française des placements vient de lancer un nouveau fonds conçu pour associer performance financière et investissement social

lement responsable. « De plus en plus d'investisseurs sont prêts à consacrer 5 à 10 % de leur épargne à remettre des excédents sur le marché du travail ou à lui trouver un logement », explique Stéphane Prévost, directeur à La Française des placements.

Quant au monde universitaire et aux grandes écoles, ils ont déjà pris acte de ces mutations. L'Essec a été pionnière, avec sa chaire Entrepreneurial social créée en 2003, avant de faire des émules à HEC et à l'Insead. Peut-être y apprendra-t-on que le capitalisme équitable commence par ne pas exiger 15 % de rentabilité par an. © Danièle Licata